

leur sexe dans le travail de l'enfantement. Il semble que la pudeur naturelle à celles-ci dût résister longtemps, avant de se résigner à la coutume de se faire accoucher par des médecins d'un sexe différent (1). Nous savons, en effet, que celle-ci ne s'est pas établie sans réclamations (2); et nous voyons encore, dans nos campagnes et même dans les villes, les sages-femmes être souvent appelées par préférence sur les médecins-accoucheurs. Il en fut ainsi chez les patriarches, les Israélites et les Égyptiens (3). Il dut en être de même chez les autres peuples de l'antiquité, et cette présomption paraît confirmée par les détails isolés qu'on peut trouver chez ses écrivains.

Il n'est donc pas surprenant que, parmi les inscriptions romaines échappées au ravage du temps, on en rencontre qui joignent à des noms de femmes la qualification d'OBSTETRIX, ou plus fréquemment OPSTETRIX : celles-ci ne sont pas moins nombreuses que celles qui font lire le titre de MEDICA ; j'en rapporterai seulement quelques-unes :

I.

A N T O N I A E. A V G. L.
 T H A L V S A E
 O P S T E T R I C (4).

II.

M A R I A E. J. E T. S V A V I T A T I
 L. A G R E P I N A E. O B S T E T R I C I (5).

(1) C'est ce qu'indique assez l'histoire d'Agnodice.

(2) Encore au commencement du siècle dernier, Philippe Hecquet, savant médecin de Paris, publiait l'ouvrage, rare aujourd'hui, qui a pour titre : *De l'indécence aux hommes d'accoucher les femmes, et de l'obligation aux femmes de nourrir leurs enfants*. Paris, 1708, in-12. On croit que c'est cet homme respectable que Lesage a voulu ridiculiser dans son *Gil Blas* sous le nom du docteur Sangrado.

(3) *Genes.*, XXXV, 17 ; XXXVIII, 27. — *Exod.*, I, 15, etc.

(4) Gruter, *Inscript. antiq.*, p. DCXXXVI, 3.

(5) *Id. Ibid.*, 4. — Muratori, *Nov. thes.*, t. II, p. CMLXIV, 3 ; ce dernier lit : SVAVITTI, et EGREPINAE.